



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2195

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Station d'épuration - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation
complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagnone, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2195**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Station d'épuration - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1357 du 22 mars 2010, le conseil de Communauté a décidé l'individualisation partielle d'une autorisation de programme en dépenses d'un montant de 302 900 € HT, pour les études et les acquisitions foncières à mener dans le cadre de la mise en conformité de la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or en référence à la Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines et une autorisation de programme partielle en recettes à hauteur de 51 200 €. A l'issue des études, le programme complet des travaux à intervenir sur cette usine a pu être défini. Une demande d'individualisation partielle en dépenses d'un montant de 2 300 000 € HT pour les travaux d'aménagement de l'usine a, par la suite, été décidée par délibération n° 2011-2121 du conseil de Communauté du 4 avril 2011.

Datant du début des années 1960, la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or est aujourd'hui vétuste. Son fonctionnement est globalement satisfaisant par temps sec, mais plus problématique par temps de pluie. Elle fait donc l'objet d'un programme de rénovation dont l'objectif est de garantir la conformité réglementaire du système d'assainissement au regard de la directive n° 91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines. La Communauté urbaine de Lyon a été mise en demeure de procéder à la mise aux normes du système d'assainissement (arrêté préfectoral n° 2007-3982 du 5 juillet 2007) avant le 31 décembre 2011.

Le programme de mise aux normes mis en œuvre par la Communauté urbaine se décompose en 2 phases successives :

- phase n° 1 : la mise en œuvre d'une solution d'aménagements transitoires - horizon fin 2011 : l'objectif est de créer d'ici fin 2011 un ensemble d'ouvrages pour le traitement des effluents par temps de pluie et de garantir ainsi la conformité réglementaire du système d'assainissement au regard de la directive n° 91/271/CEE ;

- phase n° 2 : la mise en œuvre d'une solution d'aménagements définitifs à horizon 2014 à 2016 : cette phase prévoit à plus longue échéance la reconstruction intégrale de l'unité d'assainissement. Les équipements réalisés dans le cadre de la phase n° 1 seront toutefois pérennes et réutilisés en phase n° 2.

Pour l'heure, seule la phase n° 1 est engagée.

Les études de conception sont aujourd'hui terminées. Le projet d'aménagement consiste en la création d'ouvrages complémentaires aux installations de la station actuelle : bassin de stockage des eaux usées et nouvelle filière de traitement primaire par décantation lamellaire. Ces équipements seront insérés dans un bâtiment couvert et désodorisé, garantissant une intégration paysagère et des performances environnementales optimales. Le démarrage des travaux est prévu pour juin 2011.

La consultation des entreprises est en cours.

Une réévaluation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'avère nécessaire au vu de l'analyse financière des offres remises.

Il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en dépenses sur l'opération n° 1994 - Mise en conformité de la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or pour un

montant de 350 000 € HT portant le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 2 952 900 € HT en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des opérations visant à la mise en conformité de la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 1994, individualisée par délibérations du 22 mars 2010 et 4 avril 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 350 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € HT en dépenses pour 2011,
- 50 000 € HT en dépenses pour 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 952 900 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.